

**société des employés
de commerce**

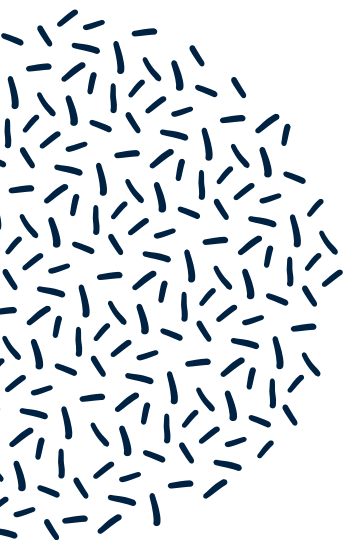
ensemble, façonnons l'avenir.



Formes de stages avec recommandations salariales

Premier emploi

Formes de stages avec recommandations salariales



Selon les situations de vie et de formation, les stages peuvent présenter des attraits divers. Les différentes formes de stages sont présentées ci-dessous, ainsi que les recommandations salariales correspondantes.

Stages avant la formation professionnelle initiale

Le stage ne constitue pas une alternative à la formation professionnelle initiale, car il n'est pas une formation débouchant sur un diplôme ou permettant de se raccorder à une étape suivante. Le stage accompli après la scolarité obligatoire n'a de sens que si le passage dans la formation professionnelle initiale n'est pas réalisable à ce moment. Dans ce cas, deux possibilités sont ouvertes:

- > Le **préapprentissage** s'adresse aux jeunes qui n'ont pas encore de qualifications suffisantes pour entreprendre une formation professionnelle initiale.
- > Le **semestre de motivation** constitue un instrument analogue.

Recommandation salariale

CHF 740.– x 13 salaires mensuels

Cela correspond au 90% du salaire des apprenti-e-s en première année d'apprentissage.

Préapprentissage

Le **préapprentissage** doit faciliter le passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle initiale. L'offre s'adresse aux jeunes quittant l'école entre 15 et 18 ans qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage et qui sont au chômage. Le préapprentissage est orienté sur la formation duale: les jeunes fréquentent l'école un ou deux jours par semaine.

En règle générale, le préapprentissage dure un an. Etant donné qu'il est organisé par le canton de domicile, il vaut la peine de s'informer auprès de l'autorité cantonale compétente (office de la formation professionnelle). La plupart des cantons s'orientent, pour les salaires, sur la première année de la formation professionnelle initiale.

Droit

art. 12 LFPr; art. 7 OFPr
cf aussi les dispositions d'exécution cantonales

Formes de stages avec recommandations salariales

Semestre de motivation (SEMO)

Le **Semestre de motivation** remplit une tâche analogue à celle du préapprentissage. Il se compose lui aussi d'un stage en entreprise et d'une partie scolaire. Pour suivre un semestre de motivation, les jeunes doivent être inscrits au chômage. Ils/elles doivent avoir terminé leur scolarité obligatoire et ne pas avoir trouvé de place d'apprentissage. Le placement intervient par l'intermédiaire des offices régionaux de placement (ORP).

Le montant de la rémunération est déterminé par la loi sur l'assurance chômage (LACI).

Droit

art. 64a et art. 59^c^{bis} al abs. 2
LACI; art. 6 al 1^{bis}, art. 97 et 97b
OACI

Stages après la formation professionnelle initiale

D'une manière générale, un apprentissage terminé devrait de préférence être suivi d'un emploi fixe. Cependant, un stage après la formation professionnelle initiale peut être indiqué dans deux cas exceptionnels qui sont: d'une part, le stage lors d'un changement de profession ou de branche, d'autre part - en cas de chômage - le stage professionnel. Comme le semestre de motivation, le stage professionnel est une offre de l'assurance chômage.

Recommandation salariale

1er - 3e mois: min. CHF 2000.-
4e - 6e mois: min. CHF 2700.-
x 13 salaires mensuels
Ensuite: emploi fixe

Stages lors d'un changement de profession ou de branche

La différence entre les branches et les types d'entreprise doit être considérable pour qu'un stage soit justifié. En cas de passage du secteur commercial d'une entreprise de plomberie à celui d'une menuiserie, un stage n'est pas acceptable, car la différence entre les activités est trop faible. En revanche, si un-e jeune employé-e ayant fait son apprentissage de commerce dans une entreprise de construction en bois veut passer dans la banque ou l'assurance, un stage est concevable. Compte tenu du fait que l'on peut rapidement s'attendre à une augmentation considérable de la productivité des jeunes sortant d'apprentissage, la Société des employés de commerce recommande une augmentation rapide et progressive pour cette catégorie de stagiaires et une durée maximale de six mois pour le stage.

Formes de stages avec recommandations salariales

Droit

art. 64a al. 1 lit. b, al. 3 et art. 64b al 2 LACI;
art. 6 al. 1^{er}, art. 97a et art. 98 OACI

Stages professionnels (SP)

Le stage professionnel doit, par l'acquisition d'expérience professionnelle, faciliter l'insertion des personnes qui se trouvent au chômage. En premier lieu, il s'agit de franchir la phase entre la fin de l'apprentissage et le premier emploi fixe. Le stage professionnel est très semblable au semestre de motivation mais, au contraire de celui-ci, il se situe après la fin de l'apprentissage. L'activité pratique dans l'entreprise peut, mais ne doit pas obligatoirement, être complétée par un enseignement scolaire. Le stage professionnel s'adresse aux jeunes employé-e-s qui se trouvent sans perspective d'emploi et qui sont inscrits au chômage. Les participant-e-s ont droit à une indemnité journalière minimum de CHF 102.-. L'entreprise participe à l'indemnité journalière à raison de 25%.

Stages durant l'école supérieure de commerce ou l'école de commerce

Recommandation salariale

Min. CHF 1880.- x 13 salaires mensuels

Durant l'école supérieure de commerce (ESC)

Afin que les personnes ayant étudié à l'ESC puissent obtenir un CFC d'employé-e de commerce, la voie passant par l'école supérieure de commerce doit aussi contenir du travail pratique. Un stage de longue durée d'au moins 12 mois, qui a lieu au plus tôt à partir du troisième semestre, en est un élément important.

La formule la plus répandue est celle où le stage de longue durée a lieu à la fin de la formation, en quelque sorte comme quatrième année d'apprentissage. La fin de l'apprentissage est alors validée par un certificat fédéral de capacité (CFC) et une maturité professionnelle (MP).

La formation pratique peut exceptionnellement se dérouler pour une part essentielle dans le cadre de l'enseignement scolaire. Dans ce cas, un stage de courte durée, de plusieurs semaines, est généralement prévu. De telles formules doivent être autorisées par le canton concerné.

Recommandation salariale

Selon le salaire minimum recommandé pour les apprenti-e-s (en fonction du moment du stage):

1re année: CHF 820.-

2e année: CHF 1030.-

3e année: CHF 1500.-

x 13 salaires mensuels

Pendant l'école de commerce (EC)

Beaucoup d'écoles de commerce privées offrent aujourd'hui une formation d'employé-e de commerce avec certificat fédéral de capacité qui dure trois ans. Pendant la formation, les personnes en formation sont également tenues de suivre un stage de longue durée de 12 mois qui est généralement procuré par l'école.

Premier emploi

Formes de stages avec recommandations salariales

Recommandation salariale

Min. CHF 2000.– x 13 salaires mensuels

Stages après le gymnase/lycée

Beaucoup de titulaires d'une maturité sont incertain-e-s en ce qui concerne la suite de leur parcours de formation. A la sortie du gymnase, plusieurs possibilités leur sont ouvertes, mais les connaissances sur les différentes voies professionnelles sont rarement grandes. Dans ce cas, un stage peut être très utile. Certain-e-s gymnasien-ne-s prévoient par ailleurs d'entrer directement dans la vie professionnelle après la maturité. Certes, ces jeunes disposent d'une excellente formation scolaire, mais ils et elles ne peuvent faire état d'une expérience professionnelle. Un bon stage leur permettra de combler ce manque.

Stages pendant ou après la haute école

De nombreux et nombreuses étudiant-e-s des hautes écoles effectuent un stage durant leur parcours de formation. Dans certains cas, ces stages sont facultatifs, dans d'autres, ils sont obligatoires. En principe, les stages sont un bon moyen d'acquérir une expérience pratique tout en suivant des études théoriques. Il est toutefois important que les stagiaires ne soient pas simplement considérés comme de la main-d'œuvre bon marché. Car les entreprises en profitent également: Elles peuvent compter sur des collaborateurs et collaboratrices qui, du fait de leur proximité avec le monde de la recherche actuelle, peuvent apporter des impulsions précieuses.

Recommandation salariale

Salaires minimaux d'études bachelor:

1re année: min. CHF 2100.–

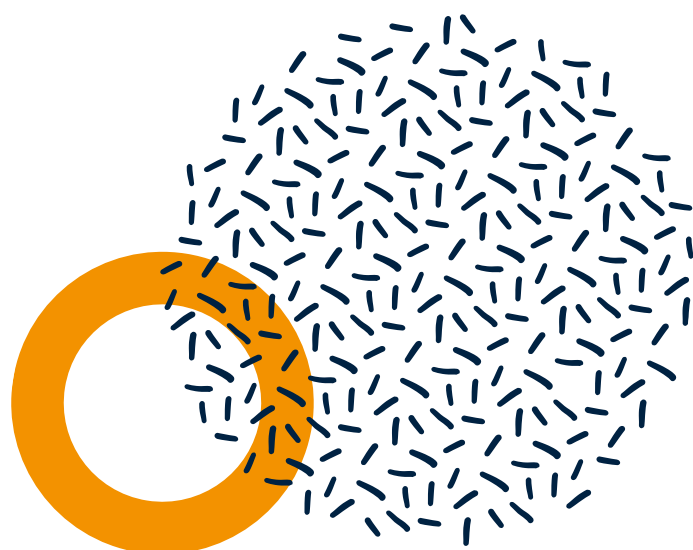
2e année: min. CHF 2400.–

3e année: min. CHF 2700.–

Après le diplôme de bachelor:
min. CHF 3400.–.

Après le diplôme de master, p. ex.
à titre de «traineeship»:
min. CHF 4000.–

x 13 salaires mensuels



Formes de stages avec recommandations salariales

Stages dans une autre région linguistique

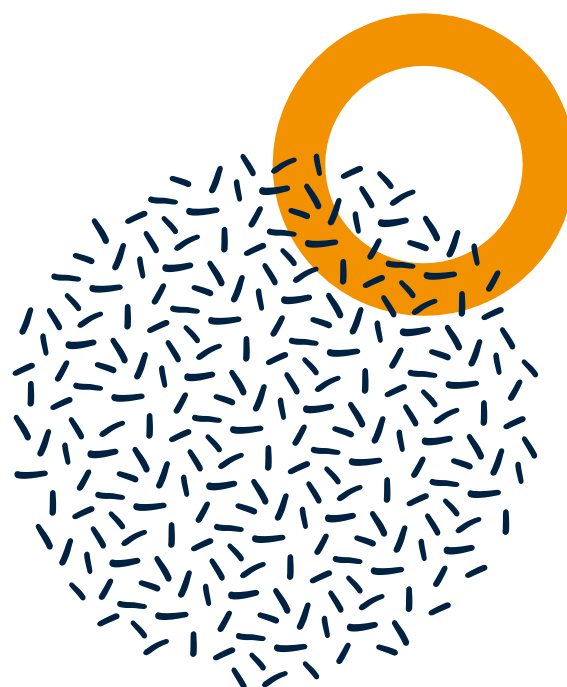
Un stage en langue étrangère est utile de plusieurs manières: la langue étrangère peut être directement utilisée dans la pratique professionnelle, pour gérer de nouvelles tâches et apprendre à connaître un nouvel environnement culturel. Cela permet de progresser davantage que si l'on ne fait «que» suivre des cours dans une école de langues. Des chemins différents permettent de réaliser un tel stage. Les postes se trouvent souvent par des entreprises exploitant des succursales dans une autre région linguistique ou à l'étranger. La Suisse a par ailleurs passé des accords sur les stagiaires avec divers pays afin de permettre à des jeunes professionnel-le-s d'acquérir des expériences à l'étranger. Enfin, il existe diverses organisations qui se sont spécialisées dans le domaine des stages en langue étrangère, souvent en combinaison avec des cours dans des écoles de langues.

Conseil

> Il existe différents prestataires qui peuvent vous aider à planifier un stage à l'étranger.

Plus d'informations:

- > sem.admin.ch
- > intermundo.ch
- > movetia.ch
- > careerboostabroad.org



Avez-vous des questions?
La Société des employés de commerce vous soutient

secsuisse.ch/stage
jugend@kfmv.ch
+41 32 721 21 75